

Pôle communication

Mercredi 20 octobre 2021

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 20 octobre, a arrêté un projet de délibération du Congrès et adopté 24 arrêtés. Il a également examiné 12 dossiers d'étrangers et émis un avis sur un projet de décret.

Projet de délibération du Congrès

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui prend acte du débat relatif au rapport d'observations définitives de la Chambre territoriale des comptes (CTC) concernant la gestion de la Nouvelle-Calédonie dans ses relations avec l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC) pour les exercices 2014 et suivants. Ce rapport comporte sept recommandations de la CTC qui doivent faire l'objet d'un débat au Congrès.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement, avec Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé l'autorisation accordée à la Société minière Georges-Montagnat (SMGM) pour l'exportation de minerai de basse teneur en nickel, au bénéfice final de sociétés chinoises via la société Glencore International. Cette autorisation d'une durée de trois ans porte sur 330 000 tonnes de minerai humide par an. Il s'agit de minerai provenant des sites miniers de Ouinné et de Tontouta, dont les teneurs par cargaison et en moyenne annuelle seront inférieures ou égales à 1,80 % en nickel.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 513 585 francs au fonds social collégien et lycéen des classes de l'enseignement privé du second degré sous contrat d'association de l'Alliance scolaire de l'église évangélique (ASEE).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 72 720 francs au fonds social collégien des classes de l'enseignement privé du second degré sous contrat d'association de la Fédération de l'enseignement libre protestant (FELP).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 2 404 350 francs à l'ASEE au titre des crédits pédagogiques et du complément pour la préparation au concours d'entrée à l'Institut d'études politiques de Paris, des classes de l'enseignement privé du second degré.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 319 200 francs à la FELP au titre des crédits pédagogiques des classes de l'enseignement privé du second degré sous contrat.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 10 876 450 francs à la Direction diocésaine de l'enseignement catholique au titre des crédits pédagogiques et du complément pour la préparation au concours d'entrée à l'Institut d'études politiques de Paris, des classes de l'enseignement privé du second degré.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé une entreprise de transports sanitaires terrestres située à Bourail (Dorcazz ambulances).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé un médecin pour attester auprès du CHN du statut vaccinal des salariés ou des agents y exerçant. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la délibération n° 44/CP du 3 septembre 2021 qui impose une obligation vaccinale aux personnes exerçant au sein de certains établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins, tels que le CHN. Cet établissement ne disposant pas de médecine du travail de manière permanente au sein de sa structure, le Dr Pierre-Marie Nexon est agréé afin de remplir cette mission.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2021-87/GNC du 19 janvier 2021 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre le Covid-19 et l'arrêté n° 2021-795/GNC du 15 juin 2021 autorisant la création du système d'information PasseSanté-NC.

> Voir le communiqué détaillé « Patients vulnérables non vaccinés ».

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif aux opérations d'électrification rurale adoptées par le Comité de gestion du fonds d'électrification rurale (CGFER). Cette régularisation entérine l'ensemble des opérations validées par le CGFER qui n'ont pas encore été soldées.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 de l'exercice 2021 de la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie. Le budget modifié 2021 de la Chambre est arrêté comme suit :

- compte de résultat : 1,36 milliard de francs en recettes, 1,59 milliard en dépenses et un résultat de - 229,43 millions ;
- tableau de financement : - 219,03 millions de francs en ressources, 143,10 millions en emplois et un résultat global de - 362,14 millions, qui sera prélevé sur le fonds de roulement.

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique de projets de texte suivants :

- projet de délibération relatif aux délibérations à distance des instances administratives paritaires ;
- projet de loi du pays portant création d'un dispositif de rupture conventionnelle dans la fonction publique ;
- projet de loi du pays portant diverses mesures relatives à l'accès aux corps et cadres d'emplois des fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;
- projet de délibération pris en application du titre II de la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie ;
- projet de délibération pris en application du titre III de la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie ;
- projet de délibération pris en application du titre IV de la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie ;
- projet de délibération relatif à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2020 du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie ;
- projet de délibération relatif à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2020 du budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie ;
- projet de délibération relatif à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2020 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la vente de nouveaux cigares de première qualité.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué un agrément provisoire de matériaux et procédés de construction pour les structures en profilés minces de la société Sarl TOP.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a classé le syndicat intercommunal à vocation multiple du sud (SIVM Sud) au sein du dispositif des grilles indiciaires fonctionnelles (grille C).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 du budget 2021 de la Caisse locale de retraites (CLR). Le budget de la CLR pour l'exercice 2021 est arrêté à la somme de 32,83 milliards de francs. Cette somme est répartie entre la section de fonctionnement à raison de 25,83 milliards de francs en recettes et en dépenses, et pour la section d'investissement à raison de 6,99 milliards en recettes et 2,02 milliards en dépenses. La section d'investissement est votée en suréquilibre à la somme de 4,97 milliards de francs.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé une action de formation et pris en charge un parcours individualisé de formation professionnelle continue.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 10 entreprises et employeurs de maison au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus.. Il s'agit d'entreprises ou d'employeurs qui n'ont pas pu mettre en place des mesures de prévention pour leur salarié ou leur clientèle durant les périodes de confinement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 43 entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises concernées par l'arrêté conjoint prévoyant les fermetures d'établissements durant les périodes de confinement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 21 entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises dans l'impossibilité de fournir du travail à leurs salariés soit sur le lieu de travail soit en télétravail durant les périodes de confinement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé le bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 pour une entreprise, à compter du 1er novembre et jusqu'au 31 décembre. Il s'agit d'une entreprise qui justifie de difficultés économiques significatives, conséquences de la crise Covid-19, telles qu'une baisse significative du chiffre d'affaires, une dégradation de la trésorerie ou des pertes d'exploitation.

Au visa de Thierry Santa, avec Christopher Gyès, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé les membres du Conseil du dialogue social.

Arrêtés de nomination

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Grégory Armien en qualité de directeur de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Djamil Abdelaziz en qualité de directeur adjoint de la direction des Achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis cinq avis favorables sur une demande de visa de long séjour et cinq avis favorables sur une demande de titre de séjour. Il a également renouvelé deux autorisations de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret portant application de l'article 112 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et relatif à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuïenon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manaute

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.